

Tévenon, le 5 mai 2024

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} mai 2024

Président : Hervé CORNAZ

Le Conseil intercommunal,

sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1er : d'adopter le budget de fonctionnement de l'ASIGE pour l'année scolaire 2024/2025 tel que proposé par le Comité de direction dans le préavis 01/2024 du 5 mars 2024, présentant un total de charges de CHF 7'528'300.-, un total de revenus de CHF 103'000.- et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de CHF 7'425'300 .-

Ainsi délibéré et décidé en séance du 1^{er} mai 2024

Le Président



Hervé CORNAZ

La Secrétaire



Lucie THARIN

Copie au Préfet du district du Jura-Nord vaudois